

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Octobre 2009

L'an deux mille neuf, le 2 Octobre à 20 Heures 45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jacques GILLES et Madame Véronique CAPARD Adjoint
Mesdames CROS GIMBERT, FOUGERES, RENIER et SEÏTE
Messieurs BERLY, FOSSEY et HOYER, Conseillers municipaux.

Absent :
Monsieur ROUSSEAU, pouvoir à Madame CAPARD,

Madame Lucie FOUGERES est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE :

Lecture faite par Madame FOUGERES, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité

PROGRAMME DE TRAVAUX :

- Ecole

Monsieur Gilles, Adjoint informe le Conseil que la proposition de l'entreprise EVAIN de LISIEUX a été sélectionnée parmi différentes offres en commission. Les travaux de réfection des fenêtres pourront être réalisés à la fin de l'année compte tenu des délais de fabrication. **Le conseil confirme ce choix.**

- Mairie

Le Conseil Général nous a donné son accord pour un taux de subvention de 35%. Les travaux ont débuté par la réfection en régie des murs.

- Bibliothèque

Monsieur le Maire et Madame CAPARD, adjoint font un compte rendu au Conseil de la visite de la responsable de la Bibliothèque de Prêt du Calvados. Le local actuel ne pouvant plus convenir. Pour confirmer notre adhésion il a été proposé de transférer la bibliothèque au rez de chaussée de l'ancien logement de fonction et des changements d'horaire pour augmenter la fréquentation. Les aménagements nécessaires sont faibles et l'ancienne bibliothèque pourrait devenir atelier d'art plastique pour les élèves.

Ces propositions sont acceptées par le Conseil.

- Programme église et lavoir

Monsieur le Maire et Monsieur Gilles, adjoint font un compte rendu des visites de Monsieur LE HUEN, ébéniste - restaurateur d'objet d'art concernant le retable et de Monsieur PAIN du Conseil Général.

Le Conseil accepte de réaliser une consultation pour choisir un architecte afin de définir un programme de travaux par tranches fonctionnelles compatibles avec nos capacités financières.

Un échange de vue a lieu sur les possibilités de financement ou d'aides pour la réalisation des travaux parmi celles qui doivent être conservées en mémoire les organismes suivants : Conseil Général, Communauté de Communes, Pays d'Auge Expansion et l'éventualité de réaliser une partie des travaux sous forme de chantiers de bénévoles.

En ce qui concerne le lavoir, Monsieur le Maire rappelle les propositions de l'architecte conseil du CAUE. Monsieur Gilles propose d'organiser une réunion de commission sur ce seul sujet.

Pour financer ces travaux et l'acquisition de la parcelle en zone INA, il a été prévu au budget de contracter un emprunt de 32.000 Euros.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de contracter cet emprunt aux meilleures conditions du marché avec un remboursement sur 15 ans à taux constant.

POPULATION, ENSEIGNEMENT, COMMUNICATION

- **Effectifs de rentrée**

Madame CAPARD, Adjointe informe le conseil que la rentrée s'est bien passée : Monsieur LEONARD, enseignant de maternelle depuis plusieurs années a été nommé directeur. 59 élèves sont présents (dont 24 en maternelle, 18 en cycle 1 et 17 en cycle 2).

- **Ecole numérique rurale**

Compte tenu du succès de l'opération, il semble que les fournisseurs ont du mal à respecter les délais de livraison. Celle-ci est actuellement prévue pour la Toussaint.

- **Fruits à l'école**

Il est proposé de reconduire cette opération qui a rencontré un vrai succès auprès des enfants. Nous devrions cette année recevoir une petite aide financière de l'Etat.

- **Aide aux devoirs**

Le dispositif est reconduit aux mêmes conditions

- **Horaire de travail des assistantes maternelles**

Le conseil est informé de la demande de majoration des heures présentées par Monsieur le Directeur de l'école. Cependant le Conseil décide de surseoir à cette demande pour le moment.

GESTION DU CIMETIERE

- **Mise en place d'une procédure de reprise de concession**

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur le fait que plusieurs tombes du cimetière ne sont pas entretenues. Il propose de procéder à une reprise de concession tout en rappelant qu'il convient de garder à l'esprit qu'en mettant en œuvre cette procédure, la commune ne respecte pas la durée pour laquelle la concession a été délivrée. Les textes entourent donc cette procédure d'un très grand formalisme auquel s'ajoutent de nombreuses mesures de publicité.

Monsieur Jean-Pierre HOYER indique que la première étape consiste à recenser les sépultures non entretenues. Il présente un tableau récapitulant les informations à collecter.

Monsieur le Maire propose que ce tableau soit présenté au prochain conseil afin que la liste des concessions soit arrêtée et que les membres du conseil puissent éventuellement communiquer des informations sur le nom des descendants à contacter.

- **Loi funéraire du 19 Décembre 2008**

Monsieur le Maire informe le conseil des dispositions de cette loi, concernant le « jardin du souvenir » et l'inhumation des urnes. Bien que notre commune n'y soit pas tenue, un endroit pour la pose de cavurnes a été défini ; il reste éventuellement à définir un endroit pour la dispersion des cendres. Par contre nous devons disposer d'un registre pour y consigner les informations relatives à la dispersion des cendres des personnes nées à Fourneville. En effet, cette loi prévoit aussi que la dispersion des cendres doit être préalablement déclarée à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Signature achat parcelle zone 1NA**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la signature a eu lieu et que le broyage a été réalisé

- **Proposition acquisition parcelle ZD 19**

Il est décidé de ne pas donner suite à la proposition d'acquisition de cette parcelle

- **Récupération de parcelles sans maître**

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 29 Juin dernier de procéder à cette opération. Il informe le Conseil qu'après recherches les parcelles suivantes sont susceptibles d'être concernées :

- . parcelle ZE 12 de 620 m2 dont le dernier propriétaire connu est Mr Auguste HOUE
- . parcelle ZE 13 de 526 m2 dont le dernier propriétaire connu est Mr Jacques MATHOT
- . parcelle ZB 2 de 826 m2 dont le dernier propriétaire connu est Mme Juliette LAVEN

- **Echo du lavoir**

Madame CAPARD présente la trame du numéro 11 dont la livraison est prévue courant octobre

- **Zone 1 NA : état du dossier**

En l'absence de Monsieur ROUSSEAU, Adjoint, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ils recevront prochainement un représentant du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement afin de voir la nature des aides que cet organisme peut nous apporter sur ce dossier.

- **Desserte ferroviaire locale**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite du Conseil Communautaire il a pris l'initiative d'inviter tous les maires du Canton à Fourneville le 7 Juillet et que le Conseiller Général, à la suite des demandes exprimées lors de cette réunion, a lui-même organisé une réunion à la Communauté de Communes le 29 Septembre avec Monsieur le Sous Préfet et Monsieur le Directeur des Services du Conseil Général.

Il communique au Conseil les assurances données au cours de cette réunion et notamment le plan d'évacuation des containers de Port 2000 vers Mézidon via Rouen, Glos Montfort et Lisieux remis par Monsieur le Conseiller Général.

Madame Florence CROS-GIMBERT souhaite disposer de quelques informations relatives à la transformation de locaux d'habitation en locaux commerciaux ou artisanaux notamment dans le cadre du récent statut de l'auto entrepreneur.

En réponse Monsieur le Maire rappelle les dispositions actuelles du plan d'occupation des sols pour les deux zones NB ainsi que la délibération du Conseil sur ce sujet du 14 Septembre 2007 demandant la modification de l'article 1.22 du POS dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme qui serait rédigé comme suit :

« Sont autorisées les constructions à destination de commerce, service, artisanat non nuisant, compatibles par leur nature et leur importance avec le niveau d'équipement et le caractère de la zone ».

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H 30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Lucie FOUGERES

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

Les membres du Conseil Municipal